

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 09 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 02 juin 2023

**Sont présents** : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, HENRY Christian.

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

## **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA**

**Révision des statuts et adhésion de la commune de Milhars (81) :**

Deux révisions des statuts ont été validées par le Syndicat en février et en avril. Ces modifications doivent être validées par le conseil municipal. Ces révisions portent sur le siège social du Syndicat, la représentativité des communes ainsi que sur les adhésions de nouvelles communes. Le Conseil Municipal valide les révisions des statuts et l'adhésion de la commune de Milhars.

Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous avec l'Aveyronnaise des Eaux lundi matin à Membre car des travaux sur la conduite d'eau sont prévus. A cette occasion, il est envisagé de poser une borne incendie. Le débit atteint suite à ces travaux permettrait d'atteindre entre 25 et 30 m<sup>3</sup>, qui ne sera pas suffisant pour être conforme mais suffisant pour être utilisé par les pompiers en cas de besoin.

## **SIEDA : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN ET LA RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – PERIODE 2024/2027**

La commune a adhéré au groupement de commandes pour l'entretien de l'éclairage public pour la période 2020/2023. Le SIEDA propose de renouveler le groupement de commandes pour la période 2024/2027. En plus de l'entretien, le SIEDA propose la rénovation des installations d'éclairage public au vu des factures énergétiques toujours plus élevées. Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la période 2024/2027.

Le Conseil Municipal avait sollicité le SIEDA pour l'enfouissement des réseaux « route du Mazet ». Cet enfouissement concerne les réseaux d'électricité, de télécommunication (fibre) et d'éclairage public pour 3 luminaires. Le montant des travaux à budgétiser s'élève à environ 37500 € à la charge de la commune. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant compte tenu du montant des travaux.

## DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu des demandes de subventions de plusieurs associations, dont une extérieure à la commune et une du Comité d'animation et de loisirs, qui a été déposée à la mairie après le vote du budget 2023.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle de la Société de Chasse qui souhaite doubler leur capacité actuelle de stockage avec l'acquisition d'une chambre froide suite à une panne d'un de leur congélateur.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € au Comité d'Animation, et une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Société de Chasse pour l'acquisition d'une chambre froide, en supplément de leur subvention de fonctionnement.

Mme MOUYSET Sandrine demande à ce que les formulaires de demande de subventions soient complétés afin de pouvoir déterminer les besoins réels d'une association pour l'élaboration du budget 2024.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que pour 2024, toutes demandes de subventions de fonctionnement reçues après le vote du budget ne pourront être satisfaites.

## DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Le Service de Gestion Comptable a repéré une erreur sur l'imputation d'une facture (concernant les études de sol relatives à la construction du hangar communal) sur l'exercice 2022. Le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative afin de corriger cette erreur.

Une autre décision modificative doit être prise afin de rajouter des crédits à l'article 65748 correspondant aux subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux organismes de droit privé pour la section de fonctionnement, et en investissement il faut effectuer des virements de crédits depuis l'article 2111 (acquisition de terrains nus) vers l'article 2046 (attributions de compensation).

## ECOLE – SIVOS DU PAYS SEGALI

Monsieur SOLIER Richard indique qu'une commande de 3 bancs a été passée auprès du SIVOS. Ces bancs seront en matières recyclées pour mettre en parallèle les actions menées en faveur des enfants (recyclage du matériel d'écriture, bouchons...). Le montant de cette commande s'élève à 1345 € HT auxquels s'ajoutent 200 € de frais de port.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Voirie: Monsieur MAUREL Jacques indique qu'une réunion de réception des travaux voirie effectués par l'entreprise ELTP&V a eu lieu à Baraqueville. M. MAUREL a fait part du mécontentement de la commune pour ces travaux et de la gestion de la voirie de façon générale par la communauté de communes. En effet la commune a eu 4 interlocuteurs différents pour la même entreprise et les travaux n'ont pas donné satisfaction. Pour les travaux voirie 2023, c'est la même entreprise qui s'occupe du secteur de Boussac.

Monsieur le Maire indique que des travaux sont à programmer en 2024 afin de reprendre le Pont de Cussan sur le ravin des Garelles en mauvais état. Ces travaux devront faire l'objet de déclaration auprès du Service Biodiversité, Eau et Forêts de la Direction Départementale des Territoires. La Commune de Boussac a sollicité l'Agence Aveyron Ingénierie pour avoir un avis sur l'état du pont de Cussan suite au passage du bureau d'étude SOCOTEC dans le cadre de l'opération nationale « ponts » du CEREMA. La commune a mis en place une limitation à 10

tonnes des véhicules autorisés à circuler sur cette voie suivant les recommandations du bureau d'études SOCOTEC. Une surveillance régulière avec la pose de témoins au mortier de ciment est préconisée. La communauté de Commune a fait établir un devis de réparation. Les travaux devraient être effectués à la faveur de l'été de 2023 ou de 2024.

Fond de concours : un fond de concours a été mis en place par la Communauté destiné à aider les communes à réaliser ses programmes d'investissements. La Commune sollicite ce fond de concours sur le programme de création d'un hangar municipal et de pose de panneaux photovoltaïques. Ce fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions. Le fonds de concours que Pays Ségali Communauté peut apporter à la Commune de BOUSSAC sur cette opération s'élève à 39 992,29 €.

### WEEK-END RENCONTRE AVEC HAIMPS

Monsieur le Maire félicite Candie, Sandrine et Elodie de la commission « animations » pour l'organisation de ce weekend. Monsieur le Maire demande aux nouveaux élus qui ont participé pour la première fois à ces échanges leurs sentiments. Celui-ci est très positif mais les organisatrices auraient préféré pouvoir faire la connaissance des personnes qu'elles hébergeaient avant le repas en commun.

Le bilan financier de ce weekend d'élève à 2 785 € à la charge de la commune.

### QUESTIONS DIVERSES

#### DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SIS A LA CARMELIE : DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour un bien situé à La Carmélie, et qu'il a renoncé à son Droit de Prémption.

#### MANIFESTATIONS SPORTIVES

Monsieur le Maire indique que plusieurs manifestations sportives passeront par la commune, « la ronde naucelloise » qui doit avoir lieu le 25 juin, et le Tour de France féminin le 27 juillet.

Le Maire,  
François CARRIERE



Le secrétaire de séance  
Sandrine JANKOWSKI

